

Police

1 Résumé

	Comptes 2008	Budget 2008	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	14,559,278.47	16,273,100.00	1,713,821.53
Produits	8,598,365.45	8,618,800.00	-20,434.96
Total	5,960,913.43	7,654,300.00	1,693,386.57

L'amélioration des comptes du Corps de police par rapport au budget s'explique principalement par le fait que 13 collaborateurs ont été transférés à la Police cantonale dans le cadre d'un mandat de prestation versé à l'Etat. De plus, le service a travaillé en sous-effectif de 9 postes en 2008.

1.3 Corps de police

Jusqu'à fin mai 2008, le Corps de police a assuré les dispositions communes de sécurité mises en place entre le canton et la ville dans le cadre de police-secours. La mission consistait à endiguer l'évolution de la criminalité objective et subjective en ville, tout en poursuivant les missions variées de la police et ceci malgré une diminution importante de son effectif. Au 1^{er} juin 2008, la convention signée entre le Conseil communal et le chef du département de la justice et de la sécurité était mise en place et portait ses effets. Dans ce cadre, 13 collaborateurs volontaires rejoignaient les rangs de la police cantonale. Cette dernière assurait seule, dès le 1^{er} juin 2008, toutes les interventions de police secours sur le territoire communal, cette mission n'étant plus du ressort de la police de la ville. Il s'agissait également de mettre en place les mesures de circulation et de sécurité prévues dans le cadre de l'EURO 2008. La planification du personnel, en relation avec ces nouvelles missions, a demandé une attention toute particulière. En effet, il fallait répondre aux demandes journalières et en plus, avoir les moyens nécessaires afin d'être présents sur les routes et permettre le passage de l'équipe du Portugal dans les meilleures conditions possibles. Il s'agissait également d'exploiter le village multiculturel EURO et de coordonner l'usage du domaine public en ville durant cette période d'effervescence.

Le premier semestre 2008 a été assez difficile. En effet, certains collaborateurs avaient déjà la tête ailleurs, alors que la grande majorité du personnel se posait la question de l'avenir de la police de la ville de Neuchâtel et de leur avenir.

L'EURO a eu un effet rassembleur et chacun s'est concentré sur les nouvelles missions qu'apportait cet événement mondial. Une parfaite collaboration a été mise en place avec les partenaires de la Police cantonale et tout s'est parfaitement déroulé.

La présence policière dans le terrain reste primordiale pour une police de proximité. Que ce soit dans l'organisation antérieure ou actuelle, la Police travaille afin que les collaborateurs soient visibles et présents en ville. Le travail des trois policiers des quartiers, comme celui de la brigade urbaine et de la responsable de la sécurité sur le chemin de l'école, a été apprécié. La connaissance de la ville a permis aux agents d'interpeller des personnes signalées, ce qui a contribué au taux de réussite des affaires judiciaires.

L'expérience acquise par le personnel dans le domaine administratif et judiciaire favorise l'intérêt du travail. Par contre, le fait de traiter les affaires de A à Z engendre des travaux administratifs conséquents.

Les collaborateurs ont atteint un bon niveau de compétences judiciaires et professionnelles.

Il est à déplorer le décès d'une personne sur les routes communales de Neuchâtel, lors d'un accident de la circulation sur la route de Chaumont le lundi 7 juillet vers 13:30 heures. Et bien que la diminution du nombre des accidents se poursuive, il y a encore plus de 50 blessés sur les routes de la ville. La diminution des accidents en ville de Neuchâtel peut être, pour une part, mise en relation avec les campagnes ainsi que les actions de prévention active. Les contrôles routiers dans les domaines du respect de la vitesse et de l'état des conducteurs contribuent aussi à une meilleure sécurité sur les routes. Les actions de prévention et d'éducation routière ont également été développées auprès des enfants, lors du jardin de circulation et de toutes les campagnes de prévention.

Une très importante et constante activité administrative est déployée par les collaborateurs du Corps de police. Toutes les demandes d'autorisation pour des manifestations sont gérées par les collaborateurs et traitées avec les partenaires internes et externes de l'administration. Par la suite, elles font l'objet d'une autorisation écrite et détaillée ainsi que d'un suivi.

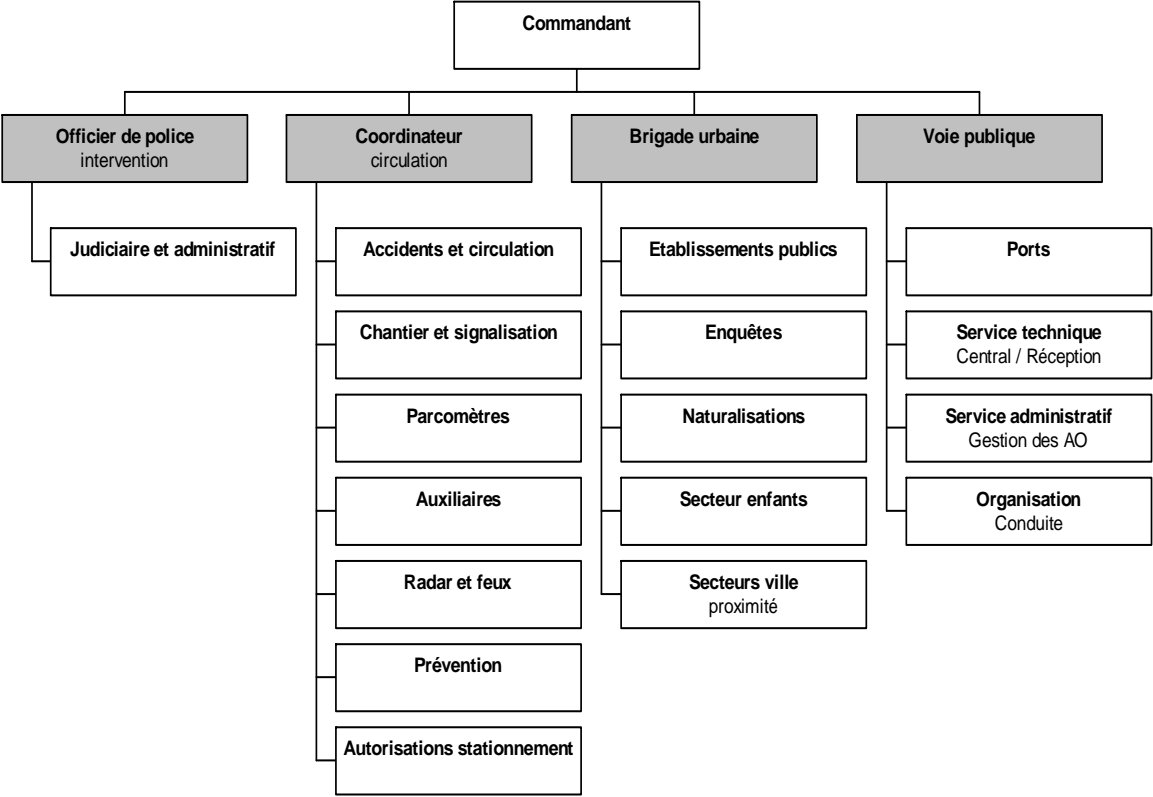
Le dossier relatif à la troisième étape du plan de stationnement a occupé les cadres spécialisés dans ce domaine et est à bout touchant.

Il est important de tenir compte dans les chiffres comparatifs, de l'importante diminution de l'effectif du corps de police. Ceux-ci, selon les services touchés, ont un effet flagrant.

2.4. Corps de police

Au 31 décembre 2008, les personnes engagées au Corps de police se répartissent de la manière suivante :

Organigramme, organisation du service depuis le 1^{er} juin 2008 :



5,5 policiers

11 policiers

11,9 policiers

5,5 policiers

7,2 auxiliaires

0,5 auxiliaires

2 auxiliaires

0,8 patrouilleurs

1 civil

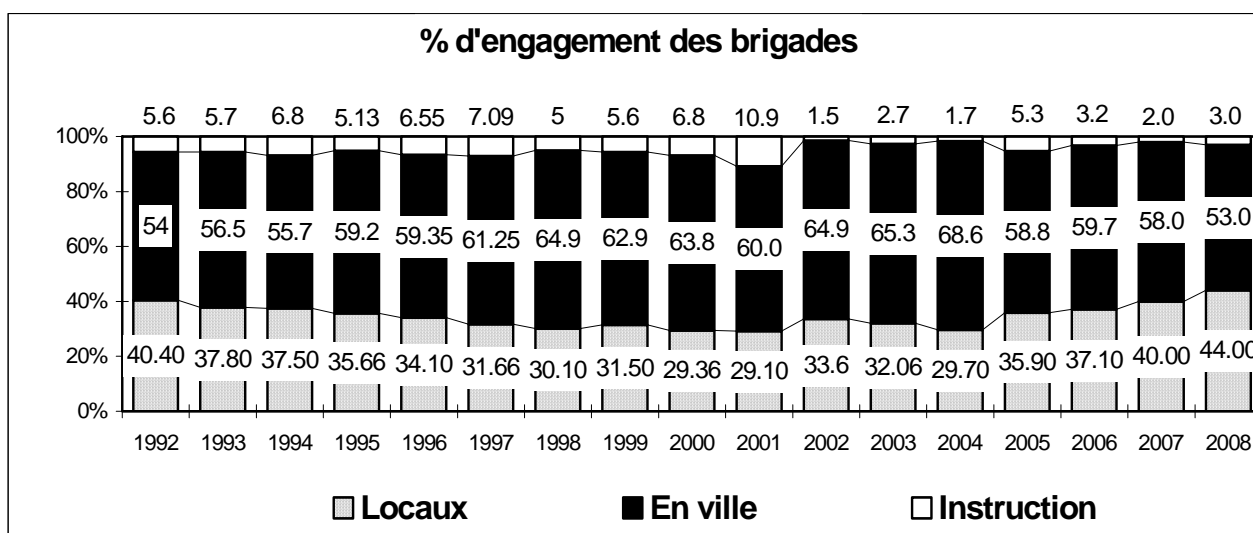
14,2 civils

Le total des postes au Corps de police à fin 2008 est de 59,6 (88,3) postes de travail. Soit un total de 33,9 (64,2) policiers – 9,7 (8,7) auxiliaires – 15,2 (15,4) civils et 0,8 poste pour les 13 (12) patrouilleurs scolaires.

Corps de police

5 Activités du service

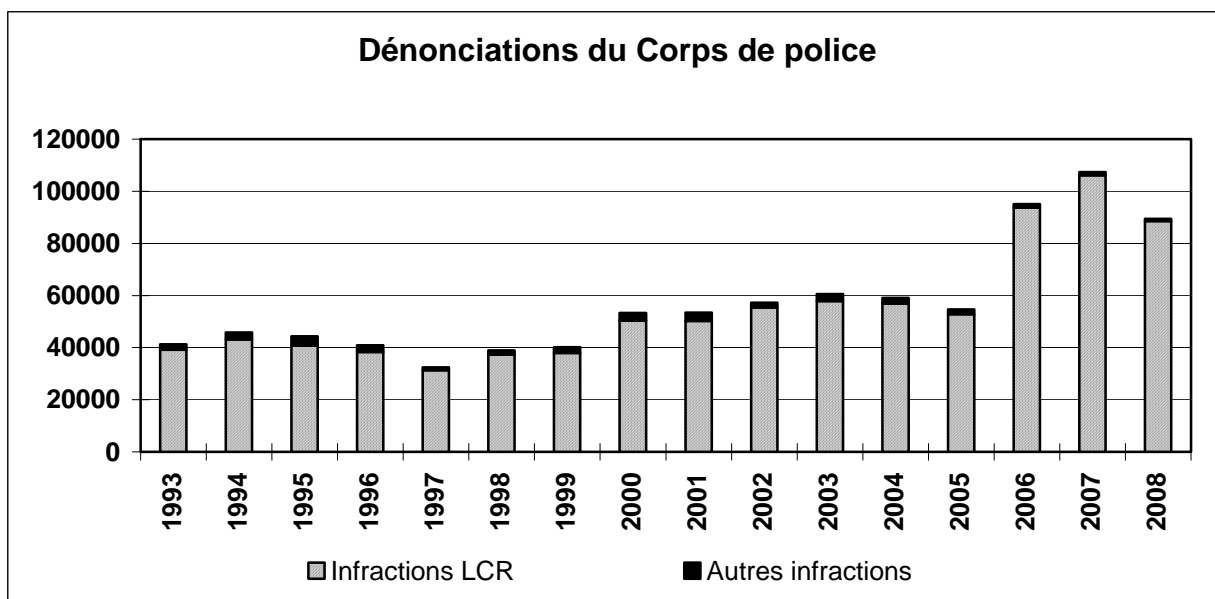
Le personnel affecté à police secours/proximité ainsi que la brigade de circulation ont passé 53% (58%) de leur temps dans le terrain, 44% (40%) ont été consacrés à des tâches administratives ainsi qu'à la présence au poste de police et 3% (2%) ont été consacrés à l'instruction.



5.1.1. Patrouilles de prévention

13'558 H/h (29'342) de patrouilles ont été effectuées soit : 8'302 (17'074) en voiture, 4'185 (10'658) à pied et 1'071 (1'610) à moto.

89'456 (107'372) rapports ont été dressés au cours de l'année pour des infractions dans les domaines suivants : circulation routière, bruit, scandales, établissements publics, arrestations, interpellations et dommages à la propriété. Ce total englobe également 1'098 (810) dénonciations pour parcage abusif sur terrain privé.



La recette des amendes d'ordre encaissée par l'Etat s'est montée à 4'703'906 francs (6'170'944). Le canton a restitué le 50 % de celle-ci à la Ville, alors qu'elle effectue la presque totalité du travail, soit 2'351'953 francs (3'085'472).

5.2. Police secours et prévention

Cette rubrique, initialement intitulée "Police secours", a été complétée par le terme "Prévention". En effet, le concept « Police-Secours » a été modifié au 1^{er} janvier 2008 sous la forme de la mise à disposition d'une patrouille de 2 hommes, 24h/24h, à la police neuchâteloise. Le solde du personnel a été affecté à la prévention en ville.

Au 1^{er} juin 2008, "Police Secours" a été supprimé des missions de la police de la ville de Neuchâtel. Avec le transfert de 13 collaborateurs à la police neuchâteloise, c'est cette instance qui assume dès lors cette tâche. L'activité de "Prévention" s'effectue globalement par le personnel de la brigade urbaine, de l'administratif/judiciaire, mais aussi par du personnel uniformé affecté à des tâches particulières, selon les moyens nécessaires. Ceci fut notamment le cas lors de la période de l'Euro 08, en juin de cette année, où 22 collaborateurs ont été engagés à des actions de prévention au centre-ville et particulièrement sur le site des Jeunes-Rives, lieu où se situait le village Euro. Toujours dans ce domaine, la Fête des Vendanges a une nouvelle fois été l'occasion d'un engagement préventif important. Avec le renfort de 54 (11) gendarmes provenant de la police neuchâteloise et 6 (6) conducteurs de chiens, les équipes de prévention et d'intervention ont été présentes dans toute la zone de la fête, mais aussi en zone périphérique, notamment les secteurs des Jeunes-Rives, des quais, jusqu'à l'Esplanade du Mont-Blanc. A la place Pury, un poste décentralisé avec 2 collaborateurs était ouvert au public, les 3 nuits. 1 (2) collaborateur a été à disposition à la réception du poste de police pour le conseil et l'enregistrement des plaintes, 24h/24h.

Au total, 125 (128) policiers ont été engagés pour assurer la sécurité de cette manifestation, occasionnant 1'020 (1'078) H/Homme de travail.

Au total, le personnel de police-secours et de prévention a procédé à 2'648 (5'050) interventions commandées par la CET ou spontanées.

Jusqu'au 31 mai 2008, la CET a réceptionné 45 (123) alarmes vol. Le temps de déplacement sur les lieux se situe en moyenne entre 3 et 5 minutes.

La répartition est la suivante : Banques 12 (37), bijouteries 3 (5), magasins 7 (10), La Poste 0 (4), musées 9 (26), fabriques 14 (24), bureaux 0 (8), autres 0 (9).

Conjointement avec les autres services, le personnel de police-secours et de prévention a participé à la notification des commandements de payer pour le compte de l'Office des poursuites. Au total 7'402 (7'535) actes ont été notifiés par le corps de Police. Il s'agit d'une mission importante qui par sa nature même et les moyens engagés a été déléguée au corps de Police.

En ce qui concerne les matchs de football, une dizaine de collaborateurs(trices) a systématiquement été mise à la disposition de la police neuchâteloise pour la sécurité, ceci jusqu'au 30 mai 2008. Le domaine de la régulation du trafic et du parcage des véhicules est resté de la compétence des services de la ville. L'engagement total a été de 1'584 (1'120) H/homme, respectivement 978 (466) H/homme pour la circulation et 606 (654) H/homme pour la sécurité.

Pour les matchs de hockey, un dispositif léger a été mis en place pour chaque rencontre. Il s'agit notamment du parcage des véhicules et, jusqu'au 31 mai 2008, d'une présence policière aux débuts et fins de rencontres. L'engagement total a été de 205 (112) H/homme, respectivement 55 (34) H/homme pour la circulation et 150 (78) H/homme pour la sécurité.

166 (252) interpellations en relation avec le problème de la drogue ont été opérées au cours des contrôles soutenus dans les différents points sensibles de la ville. Il n'y pas eu de (4) cas lourd remis à la brigade spécialisée des stupéfiants de la Police neuchâteloise et 151 (212) procès-verbaux ont été adressés au Ministère public. C'est une nouvelle fois le chanvre et le haschisch qui ont constitué l'essentiel des saisies de stupéfiants. D'autre part, 5 (10) doses d'héroïne et 1 (11) dose de cocaïne ont été saisies.

3'330 (2'087) H/h au total ont été consacrées par le personnel de police-secours et de prévention à une présence dans le centre de la ville. La proportion se situe à 82 % (46 %) de jour et 18 % (54 %) de nuit. Il s'agit d'actions visant notamment à prévenir les vols à la tire et à l'arraché, la consommation et le trafic de stupéfiants, l'affichage sauvage et une présence attentive aux abords des établissements bancaires et bijouteries.

5.3. Le service judiciaire et administratif

Un guichet unique permet à la personne qui se présente à la police de la ville de Neuchâtel de bénéficier des mêmes prestations que dans un poste de gendarmerie, ceci notamment dans le domaine des plaintes pénales.

Le service judiciaire et administratif s'occupe de l'enregistrement des plaintes et des enquêtes qui en découlent. Les heures et jours d'ouverture du guichet ont été fixés du lundi au vendredi de 0900 h à 2000 h. Il effectue également des enquêtes spontanées sur la base d'informations parvenues à sa connaissance de diverses façons.

En 2008, il était composé de 5 (5) collaborateurs. Pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008, le service a traité 1'032 (1'124) cas dont 987 (1'054) plaintes.

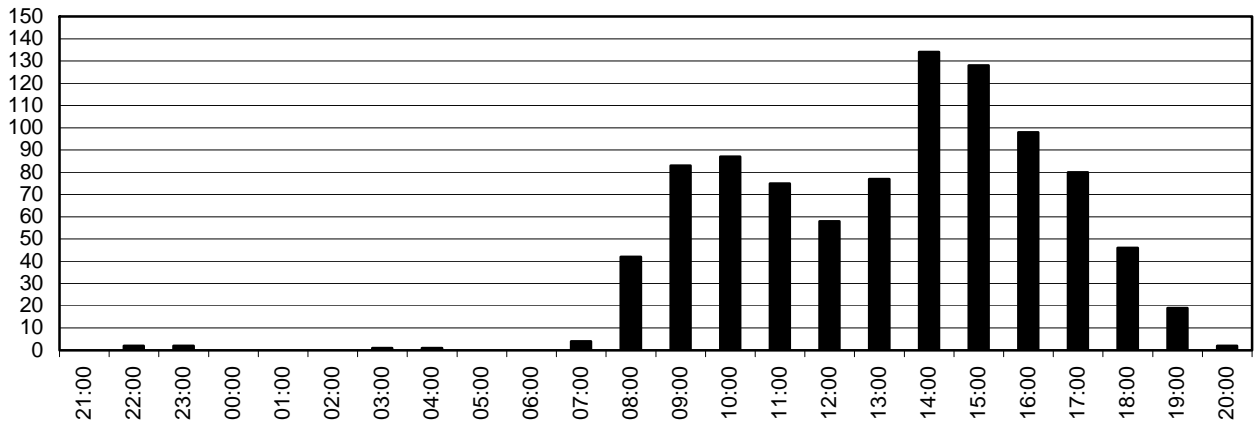
La plupart des cas sont traités au sein du service, mais quelques affaires sont effectuées en étroite collaboration avec les autres services de la police cantonale ou de la police de la ville de Neuchâtel.

Durant la période de l'Euro 08, les collaborateurs du service ont oeuvré au sein du dispositif de prévention au village de l'Euro et au centre-ville. Bien entendu, une permanence a été mise sur pied afin de garantir la réception des plaintes.

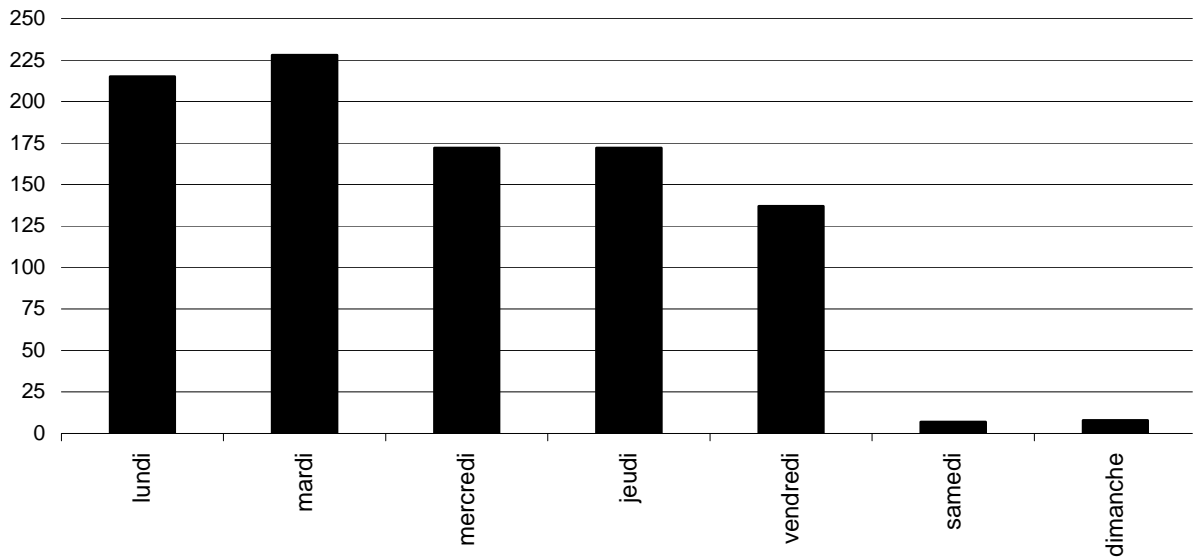
Il sied encore de relever la collaboration d'un homme du service au sein du « Team Graffitis » de la police cantonale.

Lors de plusieurs opérations menées par cette équipe, ce collaborateur a activement participé à divers actes d'enquêtes. Lors de ces opérations conjointes, une trentaine d'auteurs de tags et graffitis ayant principalement opéré en ville de Neuchâtel ont pu être interpellés. La grande majorité a reconnu les faits reprochés. Pour le solde restant, il sera dénoncé en vertu des éléments en possession des enquêteurs.

Plaintes et heures à Police Ville 2008



Plaintes police ville par jour 2008



5.3.1. Service de médiation de la police de la ville de Neuchâtel

L'année 2008 a débuté par deux médiations liées à un problème de relations et de communications dans le domaine du travail. Ces deux médiations ont commencé au mois de février et se sont terminées au mois de juillet 2008. 10 séances, ce qui représente un total de 17,5 heures ont été nécessaires. Dans ce contexte, des propositions pour mettre un terme à cette situation ont été émises.

5.3.2. Médiateurs urbains volontaires Euro 2008

Au mois de février 2008, débutait la mise sur pied d'un concept appelé "médiateurs urbains volontaires Euro08". Celui-ci avait pour but de mettre sur pied un groupe de médiateurs pour la manifestation de l'Euro. L'élaboration du concept qui comprenait la recherche des personnes, la formation, la gestion ainsi que les missions de celles-ci étaient la mission principale du médiateur de la police de la ville de Neuchâtel. Durant l'EURO 2008, c'est le médiateur de la police qui avait la charge de la conduite de son équipe.

Suite à cette expérience, plusieurs présentations du concept et de sa réalisation ont été effectuées, à savoir auprès de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie à Lausanne, de l'association MEDIA-SION à Lausanne et auprès de la Chambre du commerce à Genève. Dans ce contexte, on assiste à la mise en place et à la consolidation d'un réseau très important et de tous horizons.

Soulignons également qu'un médiateur urbain volontaire Euro 08 a, dans le cadre de sa fonction importante, mis en avant l'expérience de la police de la ville de Neuchâtel, ceci lors de la troisième conférence européenne de recherche en sécurité qui se tenait les 29 et 30 octobre 2008 à Paris.

5.3.3. Etude et formation continue du médiateur

Le médiateur de la police de la ville a également réalisé son travail de recherche pour l'obtention de son diplôme universitaire en médiation, qu'il a brillamment réussi en décembre 2008.

A relever que du côté de sa formation continue, le médiateur a suivi au début de l'année deux journées de formation. Au mois d'août, il a également participé à une journée de formation organisée par le CEMAJ, sur le thème de la « LAVI » et au mois de novembre à deux journées de promotion de la médiation organisée par la Fédération suisse des associations de médiation à Soleure.

5.4. Brigade urbaine

L'année 2008 a été une année où il y a eu passablement de changements au niveau du personnel. La brigade urbaine était composée de 8,9 postes jusqu'au mois de juin, date à laquelle 3 collaborateurs ont rejoint les rangs de la police cantonale. Depuis cette période, ce service compte 7,4 (8,8) postes.

5.4.1. Contraventions et rapports

473 (538) procès-verbaux de dénonciation répartis selon le tableau ci-dessous.

	2008	2007
Code pénal suisse CPS	264	264
Code pénal neuchâtelois CPN	49	38
Règlement de police RPNE	20	74
Loi sur l'établissement des étrangers LFSEE	9	28
Loi fédérale sur les stupéfiants LFStups	108	119
Loi sur les Armes	5	8
Loi sur les établissements publics LEP	3	2
Loi sur la circulation routière LCR	17	15

42 (31) personnes signalées au RIPOL ont été interpellées. 24 (18) arrestations en flagrant délit (bande de voleurs, agression, vol à l'étalage) ont été effectuées.

5.4.2. Activités

La brigade urbaine maintient les très bons contacts qui ont été établis avec la majorité des commerçants du centre-ville. Cependant, Il reste toujours une petite minorité qui ne fait jamais appel à ses services ou avec retard, mais la brigade constate aussi une évolution positive des mentalités.

Afin de lutter plus efficacement contre les vols à l'étalage, en partenariat avec les gérants des commerces du centre-ville, la brigade effectue des patrouilles à l'intérieur des magasins, en uniforme ou en civil. Un prospectus avec des informations afin de donner un maximum de conseils aux gérants est également distribué selon les problèmes rencontrés.

En matière de stupéfiants, de nombreux passages sont effectués lors de chaque patrouille aux endroits connus des services de police, afin d'éviter une scène ouverte. Une évolution est remarquée sur la consommation et la détention de produits stupéfiants, ainsi que des délits connexes. Un effort particulier a été consenti à la répression de cette activité. Le principal secteur touché par cette problématique est la place Pury. En fin d'année, une séance avec divers services concernés (services sociaux, office des tutelles, police cantonale) a été effectuée, afin de pouvoir coordonner les efforts.

Des affiches de prévention «Vols» et «Stupéfiants» ont été distribuées aux commerçants ainsi qu'aux tenanciers d'établissements publics de la zone piétonne.

Durant la période estivale, des patrouilles à vélo ont été effectuées le long des rives du lac et à l'intérieur des enceintes des piscines de Neuchâtel et Serrières. Ces patrouilles sont principalement axées sur la prévention des vols et des déprédations. Cela permet également d'avoir une présence plus soutenue, plus souple et discrète dans certains secteurs en fonction des besoins.

Grâce à une présence ciblée et une bonne connaissance du milieu, la brigade urbaine arrive très rapidement à identifier les personnes pouvant faire partie d'une bande et ainsi contenir tout risque de débordement ou de confrontation entre plusieurs équipes.

Elle effectue également des contrôles réguliers de l'usage de la voie publique, particulièrement des musiciens de rues, des vendeurs itinérants et de la mendicité afin d'avoir un bon suivi et de faire respecter les directives et les lois à ces derniers, pour obtenir une bonne harmonie entre les différents acteurs du centre-ville. A relever encore dans les particularités de l'année 2008, le mois de juin, période de l'Euro 08, durant laquelle le personnel de la brigade a assuré une présence minimum au centre ville afin de garantir les missions et un engagement spécifique pour la sécurité du village Euro.

Ce service a été représenté également lors de la journée du Racisme « Tous différents tous égaux » qui se tenait au péristyle de l'Hôtel de ville à Neuchâtel.

La brigade urbaine est une nécessité pour le centre-ville. Une police de proximité est un maillon indispensable pour la sécurité publique.

5.4.3. Policiers de quartier

La police de proximité des quartiers est composée de 3 personnes. Chaque collaborateur a un secteur bien délimité. Ces secteurs sont l'Ouest, le Nord et l'Est de la ville. Par leur présence, leur bonne connaissance du milieu et des habitants, ils assurent une bonne couverture sécuritaire. Ils sont très appréciés et très sollicités par la population. Ils ont établi un bon contact et un climat de confiance avec les habitants et divers organismes.

807 (1'572) nouveaux clients ont été contactés par les trois policiers de quartier et 6'409 (5'173) passages auprès des habitants ont été effectués. De ces contacts, 587 (641) problèmes ont été annoncés. Cette différence s'explique par des cas beaucoup plus lourds et complexes que l'année précédente, dont 13 (9) subsistent et doivent nécessiter une plus longue procédure d'accompagnement. Ceci représente 7'803 (7'386) contacts personnalisés de proximité qui ont été effectués par les collaborateurs. De plus, 39 (37) enquêtes ont été menées auprès des propriétaires de chiens qui n'ont pas donné suite à la taxe et 1'214 (786) commandements de payer ont été signifiés. Durant l'année 2008, 44 (61) plaintes et 16 (14) procès-verbaux d'audition ont été effectués.

Pendant l'année, les agents ont participé à de nombreuses manifestations telles que fêtes de quartiers, marchés de Noël, kermesses, rencontres sportives, Eurofoot, rencontres des associations de quartiers.

Les missions principales sont les suivantes :

- Être le 75% du temps dans les secteurs, présenter le service de Police de proximité de la Ville de Neuchâtel.
- Contacter, gérer et résoudre les demandes de la population, des commerçants, gérances d'immeubles, concierges, associations de quartiers, sportives, religieuses et culturelles.
- Entretenir un climat de confiance et de sécurité envers toute la population des secteurs.
- Suivre l'évolution de la situation dans le domaine de la circulation, transmettre toutes les informations qui peuvent avoir un effet sur la sécurité des secteurs.
- Veiller à l'évolution de la situation.
- Créer des liens entre les clients et les partenaires internes et externes de l'administration communale.
- Enregistrer les plaintes et effectuer la procédure de A jusqu'à Z.

5.4.4. Sécurité enfants

Cette activité représente 0,7 poste. Ce service veille à la sécurité en règle générale aux abords des écoles et sur le chemin de celles-ci.

L'agente rattachée à cette fonction veille au maintien d'un climat serein, notamment par une présence marquée dans les secteurs sensibles. Elle s'intéresse également de près aux problèmes de racket et aux actes de vandalisme souvent effectués par des tags ou autres genres de graffitis.

Durant cette année, une présence régulière a été effectuée dans les bus des TN, afin de lutter contre les incivilités. Ces derniers ont fait part de leur satisfaction à voir la police régulièrement dans leurs véhicules et aux abords des arrêts. Un groupe de travail pour les transports publics a été mis en place afin de trouver des solutions concernant les incivilités et les agressions.

Toute l'année, ce service, avec la collaboration d'une personne du service de proximité, a rendu plusieurs visites dans les centres d'accueils de la Ville. Quelquefois juste pour une séance d'information et parfois un repas de midi a été pris en commun avec les enfants fréquentant ces locaux. Les animatrices de ces centres ont sollicité plusieurs fois le service pour signaler des incidents (sécurité – comportement de certains enfants ou parents).

Toujours accompagné d'une personne du service de proximité ou d'un inspecteur de la police de sûreté, des visites et des discussions ont été faites auprès de parents d'élèves. Lors de ces entretiens, les enfants étaient toujours présents. Ceci concernait toujours des problèmes rencontrés sur le chemin de l'école. Des cas précis ont amené à faire des procès-verbaux d'audition (vol de trottinette - déprédation - divers tags - racket ainsi que plusieurs cas de bagarres sur rue).

Tout au long de cette année, des rendez-vous ont été pris auprès de la police de sûreté, plus particulièrement du service des mœurs. Le service participe à des surveillances aux abords des collèges où des exhibitionnistes ont été vus. De plus, cette année, une surveillance ainsi que des contrôles ont également été faits dans un quartier où un homme se comportait bizarrement en présence de filles mineures. Un rapport de renseignements a été adressé au Ministère public.

Ce service participe également à la présentation de la police. En effet, un cours d'information avec le service de l'instruction a été donné aux étudiants de la HEP.

A l'occasion de la réception des nouveaux arrivants en Ville de Neuchâtel, le service a participé à la présentation de la police en tenant un stand d'information au Temple du Bas.

Des rendez-vous sont pris régulièrement avec les directions des écoles. Ces dernières informent la police sur des cas qu'elles rencontrent et vice-versa. Suite à des bagarres très violentes, ce service a donné 8 leçons d'éducation aux élèves de 6ème année des collèges des Terreaux et des Sablons. Ces leçons parlaient des droits et des devoirs concernant les mineurs ainsi que des conséquences du non-respect de ces principes de vie. Plusieurs rapports ont été établis au Ministère public concernant des lésions corporelles, voies de fait, injures, omission de porter secours.

Ce service a été représenté également lors de la journée du Racisme "Tous différents tous égaux" qui se tenait au péristyle de l'Hôtel-de-Ville à Neuchâtel.

Dans le cadre de l'éducation routière pour les examens cyclistes ainsi que de la coupe scolaire, pour les campagnes de distributions et rentrées scolaires, ce service a apporté sa contribution.

Durant tout le mois de juin, ce département a travaillé de jour comme de nuit pour assurer la sécurité et l'axe de déviation dans le cadre de l'Euro 08.

Dans le cadre de l'Unité de débriefing émotionnel (UDE), l'appointée en charge du service a suivi plusieurs cours, soit 16 (20) heures, et participé à des séances, soit 20,5 (36,5) heures. Elle a également été engagée à 6 (4) reprises pour soutenir psychologiquement des collègues qui ont été confrontés à des situations ou des événements hors du commun, soit 9 (6) heures.

5.4.5. Naturalisations

Cette tâche occupe 0,8 poste de travail et la collaboratrice assure également la formation d'un chien chercheur de stupéfiants, une deuxième collaboratrice œuvre depuis le mois de septembre dans le cadre des procédures de naturalisation. Dans le cadre des naturalisations, on recense 4 types principaux.

Naturalisations facilitées : Les entretiens se déroulent, sauf cas spéciaux, dans les locaux de la police de la ville.

Naturalisations ordinaires : Les entretiens se font au domicile des requérants pour les familles ou au poste pour les personnes seules.

Compléments : Les entretiens, selon les rubriques à traiter, se passent soit au domicile du candidat, soit au poste de police.

Hors commune : Bref rapport. Les entretiens se font en général par téléphone ou par courriel, car ces personnes n'ont fait qu'un bref passage dans la commune. Un autre rapport est établi en parallèle dans leurs nouveaux cantons ou communes de résidence.

Année 2008

Naturalisations ordinaires : 74 (56) dossiers transmis

Naturalisations facilitées : 30 (29) dossiers transmis

Compléments : 9 (21) dossiers transmis

Total : 113 (106)dossiers transmis

A noter que pour l'année 2008, le nombre de rapports reçus est de 272, contre seulement 126 en 2007, suite à un important retard accumulé par l'administration cantonale.

5.4.6. Enquêtes

Ce service a été mis en place en 1998 pour répondre à une demande croissante de tâches administratives composées presque exclusivement d'enquêtes déléguées par l'Etat à la Police de la Ville de Neuchâtel. Le tableau suivant permet de se rendre compte de ses activités.

2008	2007		
1'070	1'150	-	Plaintes enregistrées pour stationnement sur des parcs privés
1'005	1'098	-	Procès-verbaux établis pour stationnement sur des parcs privés
65	52	+	Plaintes retirées pour stationnement sur des parcs privés
17	13	+	Enquêtes pour le Contrôle des habitants (changements de domicile)
7	0	+	Réquisitions du Ministère Public, rapports à cette Autorité.
455	393	+	Actes de poursuite attribués au service
26	10	+	Actes de poursuite en cours
481	403	+	Total des actes de poursuite
0	21	-	Recherches d'identités pour le service des amendes d'ordre

5.4.7. Etablissements publics

Dans la circonscription communale, la situation au 5 décembre 2008 est la suivante :

2008	2007		
82	79	+	Cafés - restaurants de jour
1	1	=	Cafés - restaurants de nuit
4	7	-	Cercles (1 ^{ère} - 2 ^{ème} catégories)
55	57	-	Bars avec alcool
29	28	+	Bars 10 places sans alcool
12	12	=	Hôtels
1	1	=	Hébergement
8	6	+	Discothèques
3	4	-	Cabarets – Dancings
11	10	+	Salons de jeux
21	21	=	Buvettes
1	1	=	Débit ambulant
8	6	+	Nouveaux établissements ouverts durant l'année
13	7	+	Etablissements fermés durant l'année
35	45	-	Etablissements changeant de tenancier durant l'année
2	2	=	Sex-Shops
8	9	-	Salles de cinéma

Activités et contrôles effectués par ce service :

2008	2007		
45	45	=	Enquêtes administratives pour des modifications de patentes ou fermeture d'établissements
12	19	-	Contrôles de séjour et des passeports des artistes et musiciens dans les cabarets
202	245	-	Artistes (dossiers examinés)
20	28	-	Contrôles personnel, état général et clientèle dans les établissements publics
3	14	-	Dénonciations (âge clients - travailleurs sans autorisation - ouverture tardive)
39	53	-	Enquêtes administratives pour permissions tardives
37	51	-	Permissions tardives délivrées
25	95	-	Enquêtes administratives diverses (infos, plaintes, etc.)
4	2	+	Séances au SCP / Cours cafetiers au CPLN

5.5. Brigade de circulation

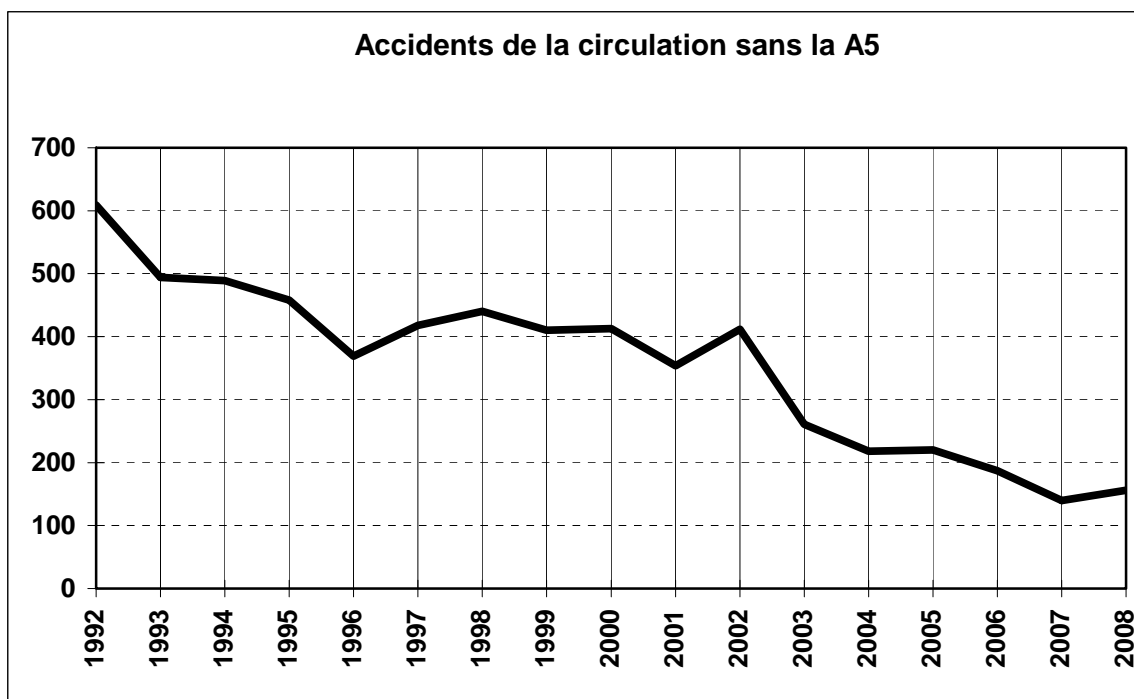
Elle est composée de 5 (5) policiers et de 7 (9) auxiliaires. Un collaborateur a été engagé et formé comme opérateur radar à 100 %. Ce service veille à la sécurité générale ainsi qu'à celle des usagers de la route. Par une présence accrue dans les zones à risques, il prévient les délits et les accidents. Il gère les véhicules en mouvement et à l'arrêt. Il effectue des services d'ordre pour les manifestations ainsi que des opérations de prévention. Pour 2008, 41 services d'ordre ont été organisés.

Durant le mois de juin 2008, ce service a été fortement mis à contribution avec la présence sur la Ville de Neuchâtel de l'équipe de football du Portugal. Une présence 24/24 a été assurée aux abords de l'hôtel Beau Rivage. Des mesures particulières de circulation ont été prises à cette occasion. De nombreuses personnes civiles ont été engagées pour assister notre personnel.

La brigade motorisée a procédé à 456 (362) contrôles radar. A cette occasion, 135'051 (124'629) véhicules ont été contrôlés et 14'541 (14'771) procès-verbaux et contraventions ont été dressés.

En plus des contrôles de vitesse, la brigade de circulation a contrôlé durant cette année, 5001 (1'703) conducteurs. 22 (57) permis de conduire ont été saisis par la police pour ivresse qualifiée (+ de 0,8 o/oo) au volant ou au guidon et 11 (28) personnes ont été dénoncées pour ivresse légère (entre 0.5 o/oo et 0.79 o/oo). Ces personnes ont également été contrôlées lors de contrôles routiers spécifiques tels que «Natel au volant» - «Transit» - «Respect de la signalisation» - «Equipement des véhicules» et «Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)». 24 (80) deux-roues abandonnés ont été récupérés, dont 4 étaient signalés volés. 4 ont été restitués.

Ce service a également reçu 1680 commandements de payer à traiter. A ce jour, 98 cas sont encore en cours.



Durant l'année 2008 le nombre d'accidents de la circulation a augmenté, soit 156 (140). Nous constatons par contre une baisse des accidents avec blessés, soit 48 (57), ce qui représente 53 (62) personnes blessées. Un accident mortel s'est produit sur la route de Chaumont, territoire de la Ville de Neuchâtel.

Une personne de la brigade de circulation a participé à l'instruction sur le contrôle routier et l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers, dans le cadre de l'ERAP ce qui représente un total de 8 (62) heures d'enseignement.

5.5.1. Contrats de prestations

La brigade a procédé à 12 (12) contrôles radar sur la commune de Savagnier. A cette occasion, 1231 (1263) véhicules ont été contrôlés et 94 (114) procès-verbaux et contraventions ont été dressés.

6 (12) contrôles radar ont eu lieu sur la commune de Fontaines. A cette occasion, 453 (1472) véhicules ont été contrôlés et 49 (129) procès-verbaux et contraventions ont été dressés. A noter que cette commune a dénoncé la convention qui liait nos services. En effet, dès le 1^{er} juillet 2008, un contrat de prestation a été signé avec la Police Neuchâteloise dans ce domaine.

La commune de Chézard-St-Martin n'a pas renouvelé la convention de 2007, ayant également signé un mandat de prestation avec la Police Neuchâteloise.

Les prestations relatives au radar sont facturées sur la base du règlement sur les taxes et émoluments, plus les kilomètres effectués, alors que le montant de l'amende est encaissé par l'Etat qui en reverse légalement le 50% à la commune concernée.

5.5.2. Signalisation lumineuse

Pour l'année 2008, l'accent principal concernant la signalisation lumineuse a été mis sur la poursuite du remplacement des ampoules à filament par des LEDS. Ainsi, depuis le mois d'octobre 2008, toute la signalisation lumineuse fonctionne avec cette nouvelle technologie. Par ce fait, la consommation en électricité continue de baisser.

Par la même occasion, les boîtes à feux en métal ont également été recyclées et récupérées sur les carrefours supprimés, ce qui a permis d'éliminer toutes les anciennes boîtes en plastique qui devenaient poreuses avec le temps.

Au cours de l'année, divers moyens ont été testés pour suppléer les boucles de détection des véhicules fraisés au sol par des radars posés sur mâts. L'achat de ces appareils de dernière technologie est encore sensiblement plus onéreux que les boucles fraisées. Toutefois par rapport aux boucles fraisées ils sont plus sensibles et le radar ne doit pas être remplacé en cas de travaux sur la chaussée. Par contre, suivant la topographie de certains carrefours, il ne pourra pas être systématiquement utilisé.

5.5.3. Speedy

L'info radar du type «Speedy», qui est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse, a été utilisé durant 298 (261) jours pendant l'année 2008. Il a contrôlé 225'299 (231'662) véhicules pour un total théorique de 10,39% (10,22%) d'infractions. En effet, le Speedy étant un outil de prévention, aucune infraction n'est dénoncée. Cet appareil permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse qu'il pratique et de transmettre des informations sur le comportement des automobilistes aux endroits contrôlés.

Le nombre de jours d'utilisation de l'appareil Speedy a été augmenté. Par contre, cet appareil a été fortement utilisé dans les «Zones de rencontre» et «Zones 30 km/h». Partant, le nombre de véhicules contrôlés a diminué et le pourcentage théorique d'infraction a augmenté.

5.5.4. Modération du trafic

Dans le cadre de la stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic dans les quartiers, l'année 2008 a été marquée par la mise en place de la zone 30 "Trois-Portes – Hochberg" et de la zone de rencontre "Collégiale". La signalisation des zones 30 "Charmettes", "Chanet" et "Pierre-à-Bot", ainsi que la zone de rencontre "Chasselas", a été adaptée aux normes de l'Ordonnance du DETEC. En outre, la signalisation a été modifiée sur le faubourg du Lac, permettant le stationnement de véhicules deux-roues, tout en augmentant les possibilités de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. La zone de stationnement pour les deux-roues a été équipée de supports permettant d'attacher les vélos.

Le groupe de pilotage du dossier de modération du trafic, composé de représentants du Bureau technique des Travaux Publics, de la Direction de la Police et un représentant du Corps de Police s'est rencontré à 6 reprises pour poursuivre le traitement de ce dossier. Dans ce cadre, les expertises pour la mise en place de la zone 30 "Maujobia" et l'extension de la zone 30 "Favarge" ont débuté. Sur décision du Conseil Général, l'instauration d'une zone de rencontre au chemin des Ribaudes est également en préparation.

D'entente avec la commune de Peseux, des démarches ont été entreprises afin d'intégrer dans les zones 30 km/h les rues des Carrels et des Deurres. En effet, ces rues, en partie sur chaque commune, n'étaient pas intégrées dans les zones. Avec l'accord des services de l'Etat, les modifications ont pu être apportées, afin de généraliser la vitesse à 30 km/h sur les deux communes.

A noter qu'un bureau d'Ingénieurs mandaté a procédé à la première « expertise à posteriori » effectuée en principe après une année des zones 30 "Mail", "Bel-Air" et de la zone de rencontre "Plaine du Mail", conformément aux exigences de l'Ordonnance du DETEC.

5.5.5. Plan de stationnement - Autorisations

Le 7 janvier 2008, les postes laissés vacants par l'officier de circulation et le collaborateur chargé des enquêtes administratives concernant l'octroi des autorisations ont été repris et centralisés en un poste. Ce service collabore étroitement avec le service de la circulation, qu'il remplace également.

Il est responsable de l'octroi et du suivi de toutes les autorisations. Il collabore avec les différents services qui effectuent les renouvellements annuels.

Il effectue également les enquêtes pour l'octroi des autorisations, toutes catégories confondues et gère les contentieux y relatifs.

Autorisations	Zone bleue	Zone piétonne	Borne Coq-d'Inde	Enquêtes pour autorisations	
Résidents	1555	120	26	Zone bleue	176
Entreprises	36	833	88	Zone piétonne	65
Administration	57			Borne Coq d'Inde	39
Total	1648	953	114	Total	280

Il gère également la 3ème étape du plan de stationnement, qui a été avalisée par le Conseil général en date du 30 juin 2008. Sa tâche consiste à la préparation des arrêtés, en collaboration avec la Direction de police et le service juridique, ainsi que des activités liées à ce projet, comme l'extension des zones bleues.

Il participe également à la préparation du nouvel arrêté pour la zone piétonne, en collaboration avec la Direction de police et le service juridique. Ledit arrêté est encore en cours d'élaboration.

Cette année a été aussi consacrée à la remise en fonction de la borne automatique de la rue du Coq-d'Inde. La problématique des autorisations et des badges a été étudiée afin de trouver la solution la plus rationnelle. Deux séances publiques ont été organisées auprès des habitants du quartier et les médias ont également été informés.

La problématique du stationnement des véhicules durant les travaux de l'Université a aussi occupé ce service afin de trouver la manière la plus sensée pour l'occupation du domaine public.

5.5.6. Passages pour piétons

Durant l'année 2008, le groupe de pilotage dans ce domaine s'est réuni à 3 reprises. Ce groupe, composé de l'adjointe de la Direction de la police, d'une personne du bureau technique des Travaux Publics, d'un représentant de Viteos et d'un membre du Corps de police a œuvré à la mise en place des mesures prévues en 2007.

A ce jour, 6 emplacements ont été totalement sécurisés, tant au niveau de l'éclairage, de la signalétique que des travaux de génie civil (abaissement de trottoir). 5 emplacements ne sont pas terminés mais sont en cours d'achèvement (éclairage).

Dans le cadre des travaux liés au PGEE aux abords du giratoire du Rocher, ce secteur a été englobé dans les mesures à prendre lors de la réfection de la chaussée. Aussi, l'éclairage spécifique des passages piétons sera effectué dans le cadre de ces travaux. Ces aménagements n'étaient pas prévus en 2007.

Une étude concernant l'ensemble des passages pour piétons de la ville est actuellement en cours, afin de déterminer les besoins, notamment au niveau de l'éclairage, de la signalétique, du marquage et de l'accessibilité (abaissement de trottoir). Cette étude a nécessité, à ce jour, 43 heures de travail dans le terrain.

5.6. Education et prévention routière

Le responsable du service de la prévention et de l'éducation routière de la police de la ville de Neuchâtel, secondé par une collaboratrice, a mené à bien le programme planifié en ce qui concerne le passage dans les classes de la Ville, ainsi que les autres activités de ce service telles que décrites ci-après.

Tableau récapitulatif du nombre d'élèves instruits et de classes visitées.

2008	2007		
1'156	1'196	-	élèves des écoles enfantines instruits
73	76	-	classes d'écoles enfantines visitées
2'808	2'710	+	élèves des 1 ^{ère} à 5 ^{ème} années primaires instruits
183	156	+	classes des 1 ^{ère} à 5 ^{ème} années primaires visitées
1'555	1'523	+	élèves des écoles secondaires, niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 instruits
80	84	-	classes secondaires des niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 visitées
316	283	+	élèves qui ont participé aux examens cyclistes
1	8	-	élèves ont fait l'objet de cours d'éducation routière suite aux décisions de l'Autorité tutélaire

Récapitulation

Nombre d'élèves instruits	:	5'842	(5'429)
Nombre de classes visitées	:	341	(316)
Nombre de campagnes réalisées	:	17	(15)

Cours d'éducation routière suite aux décisions des Autorités tutélaires

Période	:	17 juillet 2008
Nombre d'élèves	:	1 (8)
Nombre de séances	:	1 (4)
Nombre d'heures	:	4 (11)

2 (1) jeunes ont pris contact avec le service, afin de recevoir une aide pour l'obtention du permis de conduire pour cyclomoteur et scooter, ce qui a représenté 5 (2) heures d'enseignement.

5.6.1. Campagnes de sécurité

17 (15) campagnes d'éducation routière dans les classes ont été réalisées. Pour la première fois cette année, tous les niveaux primaires ont été visités à deux reprises durant l'année civile. 7 (13) autres campagnes de prévention générale et routière ont également eu lieu.

Les chiffres ci-dessus comprennent les passages dans le collège de Chaumont, de l'école Catholique, de l'école Montessori, de l'école l'Arbre de vie, ainsi que dans les jardins d'enfants des Acacias, la crèche "Le Chat Botté" et celles des hôpitaux.

Afin de parfaire les leçons données en classe et assurer la sécurité des élèves, le service a consacré un peu plus de 100 (110) heures à des présences éducatives aux abords des collèges primaires.

Lors des passages dans les classes, les éducateurs de la prévention routière ont remis aux élèves de tous les niveaux scolaires plus de 14'500 brochures, feuilles d'informations, autocollants, gadgets, jeux, etc., du bpa - TCS – ACS – ATE et autres, lesquels sont adaptés au niveau des leçons dispensées. A nouveau cette année, seuls les élèves des classes enfantines (627) ont reçu un baudrier de sécurité jaune. Ce matériel est offert par la section Littoral neuchâtelois du TCS.

A l'occasion de la désormais traditionnelle campagne de vœux, quelque 4'950 cartes ont été remises aux automobilistes. Cela représente environ 26 heures de présence sur les routes. A nouveau cette année, le dessin a été créé par M. L'Épée. Le service a fait appel à la collaboration des auxiliaires de police pour cette campagne.

Le mercredi 2 juillet, la CTER organisait, au Locle, la 14ème Coupe scolaire neuchâteloise. Les 100 candidats sélectionnés ont tous reçu, selon leurs résultats, de magnifiques cadeaux. Les enfants ont eu un grand plaisir à participer à cette journée.

Pour la campagne "Rentrée scolaire" d'août, environ 7'000 cartes ont été remises aux conducteurs. Cela représente 41 heures de distribution sur les routes de la Ville. Le dessin a été réalisé par M. Vincent L'Épée.

Cette campagne de sensibilisation a eu lieu en collaboration avec les auxiliaires du corps de police. De plus, pour la rentrée d'août, une présence policière plus soutenue a eu lieu aux abords des écoles, ceci durant deux semaines. Pour terminer, des banderoles de sensibilisation du TCS "Levez le pied, c'est la rentrée" ont été posées aux endroits judicieux de la Ville pour les rentrées scolaires d'avril, d'août et d'octobre.

Pour des raisons de sécurité, la Société Générale d'Affichage (SGA) a proposé des nouveaux supports pour les affiches de format mondial qui sont placardées en 10 endroits stratégiques de la ville. Ceux-ci sont plus bas et présentent moins de danger pour les afficheurs. Cependant les travaux pour l'installation de ces nouveaux panneaux ont quelque peu duré et de ce fait seules deux campagnes ont pu être réalisées, à savoir "Restez clairs dans l'obscurité" et "En forme pour conduire 0/00".

En ce qui concerne la prévention en général, environ 12'800 brochures et dépliants ont été envoyés et transmis dans les commerces et autres. Par ces actions, le service de la prévention a eu contact avec plus de 11'900 conductrices et conducteurs et quelques 900 personnes dans les commerces, les écoles supérieures et autres.

Cette année, la journée portes-ouvertes au jardin de circulation n'a pas été organisée en raison de l'Euro 2008. Le jardin de circulation qui a été aménagé à l'avenue des Portes-Rouges 55 ne permettait pas la mise en place des différentes installations nécessaires pour une telle journée. De plus, le responsable du service a été secondé dans sa mission d'enseigner les règles de circulation à vélos, par Mmes Giani et Ryf, toutes deux patrouilleurs scolaires. En effet, le personnel de police était engagé pour les missions de sécurité et de circulation au niveau de l'Euro.

5.6.2. Taxis

Durant l'année, suite au départ à la retraite du responsable du service, un collaborateur de la brigade de la circulation a repris la responsabilité des taxis en ville.

Au mois de juin, 2 concessionnaires ont cessé leur activité et remis leur droit de stationnement à la Direction de la police. Depuis, 2 autres concessionnaires en ont fait l'acquisition.

A la fin de l'année, le territoire de la commune compte 9 (9) concessionnaires se partageant 20 (20) droits de stationnement avec 35 (39) véhicules. Cette année il n'y a pas de (1) concessionnaire sans droit de stationnement. Cela représente un parc de 35 (40) taxis. 18 (18) places de stationnement sont réservées sur le domaine public pour le service des taxis. 91 (76) conducteurs sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires. 6 (1) ont actuellement une autorisation provisoire pour conduire un taxi. Durant l'année, le service des taxis a établi 20 (5) rapports de renseignements pour conducteurs de taxis. 1 (0) rapport a été établi pour un nouveau concessionnaire. 16 (6) conducteurs ont réussi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation provisoire pour conduire un taxi en ville de Neuchâtel. 9 (5) ont subi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation permanente. Aucun (0) candidat n'a été convoqué pour une deuxième session. 1 (0) conducteur a passé l'examen approprié de concessionnaire. A l'occasion de diverses manifestations telles que la Fête des Vendanges et le Nouvel An, 25 (25) autorisations de stationnement supplémentaires ont été délivrées. D'autre part, 12 (17) taxis ont été inspectés. 1 (0) contrôle de nuit a été effectué ainsi que 3 contrôles OTR sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels. Le service n'a pas eu à procéder à des procès-verbaux d'audition (12) et aucun (8) rapport d'information (réquisition du Ministère Public), car il n'y a pas eu de plainte (19) déposée.

5.6.3. Patrouilleurs scolaires

En septembre, un nouveau patrouilleur a été engagé et formé, ceci suite à une demande de modification d'horaire du patrouilleur occupant le poste rue de la Maladière. Actuellement ce sont donc 13 (12) patrouilleurs adultes qui assurent la sécurité des enfants mais également celle des adultes, ceci sur 9 passages pour piétons sis aux abords de 5 collèges (Serrières, Vauseyon, Charmettes, Acacias et Maladière), ainsi que sur la rue des Draizes, de la Cassarde et sur la route de Pierre-à-Bot. Ils ont donné pleine satisfaction.

Afin de rafraîchir les connaissances théoriques concernant leurs obligations et le règlement sur les patrouilleurs, toutes ces personnes ont suivi un cours de 2 heures le mercredi 28 mai.

Durant toute l'année, le responsable du service a effectué environ 80 passages auprès des patrouilleurs scolaires, ce qui représente plus de 16 heures d'entretien et de contrôle sur leur poste de travail.

A noter que lors de la journée santé des écoles primaires, le 11 septembre, 2 patrouilleurs ont été engagés pour assurer la sécurité des élèves qui devaient traverser la route menant à Chaumont à deux endroits.

Le service doit malheureusement déplorer un accident survenu le 7 mai sur la rue de la Maladière. En effet, un automobiliste n'a pas respecté le signal du patrouilleur et a de ce fait roulé sur le pied d'un enfant qui traversait déjà la seconde partie de la chaussée. Une visite a été faite à l'enfant qui s'est bien rétabli, le livre " GLOBI aide la police " lui a été remis, ainsi que d'autres petites attentions.

Au vu de ce qui précède, les résultats obtenus cette année sont excellents. L'incident mentionné plus haut doit motiver encore d'avantage dans la mission de prévention. De vifs remerciements vont aux Directions et secrétariats des écoles, aux enseignantes et enseignants pour leur précieuse collaboration, ainsi qu'aux collègues sans qui plusieurs campagnes ne pourraient pas avoir lieu.

5.6.4. Séances et commissions

Le service de l'éducation et prévention routière a participé aux 7 séances de la Commission technique d'éducation routière (CTER).

Les lundi 30 juin et mercredi 3 septembre, les missions et travaux des spécialistes de l'éducation routière du canton ont été présentés aux étudiants de la Haute Ecole Pédagogique à La Chaux-de-Fonds. C'est dans le cadre de la Commission Technique d'éducation routière que cette rencontre a été organisée. La présence de tous les membres était préconisée.

Dans le cadre du Bureau suisse de la prévention des accidents (bpa), le collaborateur a suivi un cours de formation continue, destiné aux délégués du bpa, le jeudi 3 avril aux Geneveys-sur-Coffrane.

Le 29 avril, le responsable du service de la prévention routière s'est rendu à Berne pour y suivre le premier module de formation destiné aux délégués de cette instance.

Le 26 novembre, il a participé à la session du bpa destinée aux instructeurs à la prévention routière. Celle-ci s'est déroulée dans les locaux de la BEA à Berne.

Le 3 décembre, il a participé au congrès du bpa, lequel a eu lieu à Morges.

Le 18 avril, il était présent lors de l'assemblée générale du Fonds de la Sécurité Routière à Berne.

Le 18 novembre, il a participé au cours d'introduction "Sécurité routière: un risque majeur en environnement urbain". Durant cette journée, plusieurs conférenciers ont chacun porté l'accent sur les dangers encourus par une catégorie particulière d'usagers de la route. Puis, un exemple d'aménagement de quartier a été commenté, où tous les services d'une ville, mais également des représentants de groupement de personnes à mobilité réduite ont été consultés avant l'exécution des travaux.

5.6.5. Divers

Suite à l'examen pour cyclistes, 47 lettres ont été expédiées invitant les parents des élèves ayant commis une faute de circulation grave ou dont les connaissances théoriques sont insuffisantes, à prendre contact avec le service de l'éducation routière. A ce jour, aucun parent ne s'est manifesté.

En collaboration avec les auxiliaires de police, le service a assuré la sécurité des enfants lors des entrées et sorties des 18 représentations cinématographiques de la "Lanterne Magique".

5.7. Service de l'instruction

Les heures d'instruction reçues par les collaborateurs s'élèvent à 1'726 (2'155.5) heures/homme.

La formation continue du personnel comprend les thèmes suivants : Tirs, self-défense, patrouille à vélo.

Ces instructions ont été complétées par des cours organisés par l'Institut suisse de Police ou d'autres corps de police : cours pour sous-officiers supérieurs, experts pour les examens fédéraux, self-défense, formation à la médiation, cours sur les stupéfiants, cours de pilotage.

Heures et types de cours											
ISP - Conduite	ISP - Stup	ISP - Pilotage	ISP - Divers	Tir	PR-24	Bike Patrol	Schengen	Médiation	Bureautique	Divers	Total
384	256	96	64	452	187	32	164	40	18	33	1726

Cette année, dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants en zone urbaine, les agents de proximité en contact direct avec le milieu des toxicomanes ont suivi une formation sur les modes de fabrication et les origines des produits illicites que l'on peut trouver sur le marché suisse et plus particulièrement dans la région.

Les collaborateurs de la brigade urbaine ont également reçu une instruction concernant l'emploi des vélos dans le principe de la proximité, de la protection personnelle et des interventions de police.

L'ensemble des policiers ont reçu une instruction sur les modifications qu'engendreront les accords bilatéraux de Schengen, concernant les recherches de personnes et d'objets dans les bases de données et les nouveaux principes de travail des policiers au niveau européen.

35 (38) enfants ont participé à 4 séances de self-défense dans le cadre du Passeport Vacances.

5.8. Service administratif

Le secrétariat a enregistré durant l'année 1'985 lettres auxquelles une réponse était nécessaire. Il faut ajouter à cela une recrudescence des formules électroniques de transmissions ou demandes d'informations toutes aussi importantes qui nécessitent également une réponse écrite.

Le service établit en plus des documents du Corps de police, tous les courriers qui concernent celui-ci mais dont la réponse est à la signature du directeur. Il s'agit également de tenir à jour le site internet du corps de police et le site intranet qui est dévolu à l'information de tout le personnel. Actuellement, ce dernier a remplacé toute l'information papier. Afin de satisfaire au mieux le client, le site internet de la police de la ville de Neuchâtel continuera sa progression et sa migration orientée public. En effet, il s'agit d'offrir toutes les prestations possibles dans le respect des prescriptions légales en utilisant au maximum l'informatique. Ceci est un avantage important pour le client qui peut de jour comme de nuit et 24h sur 24 demander une prestation. Le Corps de police peut ainsi durant les heures de bureau répondre aux attentes des clients dans un bref délai.

Dans le cadre du traitement des amendes d'ordre, le service gère tous les courriers, notamment 43'700 notifications, 21'000 rappels, 160 réponses écrites suite à des contentieux. Lorsque l'amende reste impayée malgré l'envoi du rappel, elle est transmise sous forme de mandat de répression au service compétent de l'Etat, ceci par voie électronique. De plus, il s'agit également de répondre aux nombreux appels téléphoniques concernant des demandes diverses en lien avec les amendes.

Dans le domaine de la facturation, ce sont près de 4'000 factures qui sont générées chaque année par le service. Celles-ci concernent les locations des places d'amarrage ainsi que l'hivernage et la consommation électrique pour les quatre ports de la Ville, les redevances pour les enseignes et concessions, l'occupation du domaine public (chantiers, manifestations, marché, marchands ambulants), les taxes pour les chiens, les diverses prestations de police, les autorisations pour manifestations, ainsi que les nouvelles demandes d'accès à la zone piétonne. De plus, le service est également chargé de la préparation de toutes les factures fournisseurs avant leur transmission aux Services financiers pour paiement.

5.9. Service technique, central et réception

Le service technique est composé d'un technicien à 100%. Il dépanne et entretient la signalisation lumineuse ainsi que les appareils de transmission. Il gère les adaptations nécessaires de l'infrastructure et des appareils du réseau radio en collaboration avec le service technique de la police cantonale. Il s'occupe de diverses installations et matériels techniques en relation directe avec le travail des policiers. Il est l'interlocuteur principal pour les entreprises sollicitées pour la réalisation de divers projets.

Cette année, il a réalisé la liaison entre la centrale des télécommunications du SIS et celle de la police par interphone. Ceci permet d'être plus efficace lors d'interventions communes en cas de sinistre.

Il assure la partie administrative du service des parcomètres. Il prépare, gère et tient les budgets relatifs à la signalisation lumineuse, aux transmissions et aux parcomètres. Le technicien participe activement aux études menées dans le cadre du stationnement notamment à la mise en œuvre de la troisième étape faisant appel à une gestion de parking avec barrières et à la recherche de nouveaux moyens de paiement pour les automobilistes. Il a également collaboré à la remise en service de la borne du Coq-d'Inde.

Il planifie les comptages de trafic nécessaires à l'établissement des statistiques de circulation. Il poursuit la collecte et l'archivage des données pour l'établissement d'un futur TJM (trafic journalier moyen). Une étude spéciale de report de circulation a été faite lors de la longue fermeture de la rue des Bercles.

Le technicien a également la responsabilité de la centrale des télécommunications et de la réception du corps de Police, il gère et organise les activités des opérateurs et des réceptionnistes. Il fait partie de l'Etat-major du Corps de police.

5.9.1 Central et réception

Le service du central exploite et dessert la centrale des transmissions. Les missions principales sont la gestion des appels téléphoniques et radio, la transmission de ceux-ci dans les services concernés, les renseignements au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police, la surveillance des caméras vidéo, la gestion du fonctionnement de la signalisation lumineuse, la réception des alarmes-vols internes et externes. Suite aux diverses réorganisations internes, il assure dans sa globalité la gestion administrative des commandements de payer. De plus, il procède à la mise sous pli des amendes d'ordre et des rappels qui ont fortement augmenté depuis l'installation des radars fixes.

L'horaire d'exploitation du central et de la réception adapté au 1^{er} janvier 2007 donne entière satisfaction et n'a généré aucune diminution de prestations pour le public. Une présence a été assurée du lundi au samedi de 06h30 à 20h00 avec fermeture le dimanche et les jours fériés. Tous les événements particuliers en ville de Neuchâtel ont été couverts, soit par une prolongation d'ouverture, voire une exploitation en continu. Au mois de juin 2008, afin de tenir compte de l'Euro 08 et de la présence de l'équipe du Portugal à Neuchâtel, le service a été assuré 24/24h par les collaborateurs.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, mises en bière. Il tient à jour le fichier des chiens et délivre les médailles pour les nouveaux chiens. Il gère aussi les autorisations à l'acte pour la zone piétonne et les vignettes pour le stationnement en zone bleue. Il assure toute la gestion des objets trouvés, répond aux questions du public et prépare les billets pour l'encaissement de la taxe sur les spectacles. Suite à la remise en service de la borne du Coq-d'Inde, il délivre également les cartes d'entrées à l'acte.

Le tableau suivant est un récapitulatif des activités principales des services du central et de la réception

2008	2007		
31'534	36'807	-	appels téléphoniques réceptionnés par le central
2'075	2'509	-	appels téléphoniques sur le répondeur
217	319	-	messages enregistrés sur le répondeur
2'247 *	4'152	-	autorisations à l'acte pour la zone piétonne (16.05.08 au 31.12.08). *manque chiffres, changement matériel informatique
1'154	1'199	-	chiens enregistrés dans le fichier
2'443	2'637	-	heures/homme de présence à la réception
5'469	6'493	-	heures/homme nécessaires à l'exploitation du central
1'259	1'340	-	objets trouvés remis au poste de police
851	765	+	objets trouvés restitués à leur propriétaire
1'450	1'590	-	recherches par radios
46'329	47'112	-	total des accueils à la réception

5.10. Service domaine public

Ce service gère l'utilisation du domaine public et contrôle tout particulièrement le respect de la réglementation se référant aux forains, aux marchands ambulants, aux musiciens de rues, aux marchés, aux terrasses d'établissements publics, aux cirques et aux chantiers.

D'importantes tâches administratives découlent de ces nombreuses missions, dont : des rapports d'information et des enquêtes, la préparation d'arrêtés à caractère public ou privé, l'établissement d'autorisations et de contrats, des séances de travail, des études diverses et la gestion de dossiers courants.

Le tableau ci-dessous illustre une partie des activités déployées par le service.

2008	2007		
60	59	+	métiers de forains installés
6	6	=	cirques se sont produits à Neuchâtel
1'310	1'294	+	quittances établies pour les marchés
74	74	=	abonnements délivrés pour les marchés
102	129	-	demandes de pose d'enseignes
19	10	+	rapports établis pour anticipations immobilières sur le dom. public
819	819	=	autorisations pour utilisation du domaine public
550	532	+	factures pour l'occupation du domaine public

5.10.1. Chantiers

Durant l'année 2008, 280 permis de fouilles ont été délivrés par le bureau technique des Travaux Publics, représentant à chaque fois des travaux sur la voie publique.

47 permis d'utilisation du domaine public ont été délivrés par le service des chantiers pour des dépôts de bennes ou autres sur la voie publique. 11 demandes pour l'installation d'échafaudages ont été traitées par ce même service.

Dans le cadre des différents chantiers, ce collaborateur a participé à 340 (484) séances.

Les principaux chantiers sur le territoire de la Ville de Neuchâtel durant l'année 2008 ont été :

- Les travaux de rénovation du réseau d'eau, d'électricité, de gaz dans la partie sud-ouest de la zone piétonne, englobant la place des Halles.
- La démolition et la reconstruction du mur de la rue des Bercles, avec réfection totale de la chaussée.
- Les travaux de rénovation des réseaux souterrains, avec réfection totale de la chaussée, sur la partie ouest de la rue des Parcs.
- Les travaux concernant le PGEE, étape rue des Fahys, partie comprise entre la rue de Gibraltar et le giratoire du Rocher. Ces travaux ont été prolongés sur la rue du Rocher, jusqu'à la rue de la Côte, ainsi que sur la rue du Roc.
- Les travaux concernant le PGEE ont également été effectués dans le quartier Quatre Ministraux – Clos des Orphelins.
- Plusieurs projets de construction ont été soumis à l'appréciation de ce service, notamment en ce qui concerne les accès aux nouvelles constructions et à la signalisation routière.

La construction de plusieurs immeubles et/ou maisons familiales a également nécessité des séances sur les lieux, notamment lorsqu'il s'agit de procéder aux raccordements des nouvelles constructions. Durant l'année 2008, des séances ont ainsi eu lieu à la rue des Fahys (construction de trois immeubles avec parking – démolition d'une ancienne maison) rue de la Cassarde (construction d'une maison familiale et de deux immeubles), rue des Parcs (construction d'un immeuble).

D'importants travaux ont également été effectués sur le funiculaire Ecluse-Plan, nécessitant des emprises de chantier, des mesures de circulation et de sécurité, tant à la rue de l'Ecluse, à la rue des Parcs et à la rue de la Cassarde.

Chaque chantier a nécessité la mise en place de mesures particulières. Des problèmes touchant à la circulation et à la sécurité des usagers ont été traités. Certains travaux ont nécessité des mesures particulières pour permettre le ramassage des ordures ménagères dans certains quartiers. Un effort particulier a notamment été fait pour la signalisation et la sécurité, afin d'assurer des cheminements protégés pour les piétons. Ce service occupe un collaborateur à plein temps.

5.10.2. Fête des vendanges

Lors de la Fête des vendanges 2008, le domaine public a été concédé au Comité d'intendance de la Fête. Le service de la voie publique a collaboré à l'attribution des emplacements des stands.

Hormis deux séances de coordination avec les responsables du Comité de la Fête des Vendanges, cette manifestation a engendré 81 heures de travail de planification.

Le Corps de police a été pour l'occasion renforcé pour les missions de sécurité, de circulation et de stationnement par du personnel provenant de la police neuchâteloise, du service du Domaine public de La Chaux-de-Fonds, du personnel de la ville du Locle, de l'entreprise Securitas, par un contingent des Cadets de la Ville de Bâle ainsi que par des volontaires civils qui ont décidé de passer la Fête des vendanges autrement. Les membres de la société de sécurité Vonlanthen du canton de Fribourg ont été engagés comme conducteurs de chien.

Cette collaboration étroite de plusieurs partenaires peut être qualifiée d'excellente et le résultat fut très positif. Les responsables qui ont encadré les Cadets de la Ville de Bâle et les volontaires engagés pour cette manifestation ont renforcé l'effectif qui est inférieur à l'année précédente, soit au total 383 (388) personnes engagées pour la circulation et la sécurité lors de l'édition 2008 de la Fête des vendanges.

A relever que toute la circulation a été déviée à cette occasion. Le stationnement des véhicules a été autorisé uniquement dans les parkings publics et à l'Est de la Ville, soit dans le secteur des Jeunes-Rives. Aucun véhicule n'a été stationné sur la RC5, Quai Ph.-Godet.

5.10.3. Parcomètres

Le service des parcomètres s'occupe du dépannage, de l'entretien des parcomètres et horodateurs. Il récolte, trie et met en rouleaux l'argent.

En 2008, les 70 (72) parcomètres multiples et les 10 (10) horodateurs ont rapporté la somme de CHF 1'558'746.-- (1'528'6'569.--). A relever qu'un montant de CHF 5'388.-- a été versé aux CFF selon la convention relative aux parcomètres situés à proximité de la gare.

Le poids de l'argent transporté est de 11'972 (11'767) kilos de monnaie, ce qui représente 59'815 (57'812) rouleaux. Le total de tickets distribués est de 600'000 (530'000).

Le service s'occupe également de l'affichage dans les vitrines officielles, ce qui représente 33 (36) heures de travail, de l'évacuation des dépouilles animales trouvées sur la voie publique et acheminées au centre d'incinération de Montmollin 26 (24), de la pose et de l'exploitation des données du Speedy (mesure et affichage de la vitesse des automobiles) lors des 298 (261) jours d'exploitation. Il assure le ramassage et l'entreposage des vélos abandonnés sur la voie publique 24 (80).

5.11. Service des ports

Port du Nid-du-Crô : dans le prolongement des travaux de rénovation et au vu de la vétusté des installations d'amarrage à l'ouest du port, un nouveau ponton identique aux cinq construits l'an dernier a été implanté. Ce ponton est équipé de deux bornes desservant de l'électricité et de sortie d'eau. Cette réalisation a permis de créer 8 places supplémentaires (toutes louées), soit un total de 11 places.

A la jetée sud, partie ouest, 18 places d'amarrage ont été modifiées. Les bateaux étaient amarrés sur des corps-mort, chaînes et bouées. Ces installations ont été déconstruites et remplacées par des pieux.

Port de Serrières : par rapport au chantier du tunnel de la A5, il a été nécessaire de supprimer 18 places d'amarrage situées au nord dudit port. Toutes les installations d'amarrage à terre ont été déconstruites.

Les bateaux qui étaient situés dans cette zone ont tous pu être amarrés ailleurs.

Durant l'été, le service a, en collaboration avec les Travaux publics, lesquels ont acquis une nouvelle faucardeuse en collaboration avec les communes partenaires, coupé, récupéré et débarrassé des dizaines de mètres-cube d'algues dans les quatre ports.

Dans la gestion administrative, il y a eu 50 (57) résiliations de contrats, 62 (109) nouveaux contrats établis et 71 (337) contrats modifiés.

Les tableaux suivants relatent la gestion des emplacements mis à disposition sur l'eau et à terre ainsi que les activités du service des ports.

	Places amarrage	Places privées	Places visiteurs	Places à terre	Cabines/ Baraques	Pêcheurs
Nid-du-Crô	485	40	8	165	141	0
Jeunes-Rives	173	0	20	0	17	0
Neuchâtel	55	0	0	0	49	0
Serrières	42	0	0	0	16	1
Totaux	755	40	28	165	223	1

Utilisation de la grue – travaux

2008	2007		
116	83	+	sorties et mises à l'eau
340	180	+	contrôles dans les ports

5.12. Euro 08

5.12.1. Sécurité

Sécurité de l'équipe du Portugal

La protection de périmètre de l'hôtel Beau-Rivage, l'accès et l'intérieur du stade de la Maladière ont été assurés par la société PRISEC mandatée par l'organisation EURO 2008.

La sécurité à l'extérieur de ces dispositifs et lors des déplacements de l'équipe a été garantie par la police cantonale.

Les mesures de circulation et de stationnement ont été assurées par la police de la ville de Neuchâtel qui était renforcée par des volontaires formés à cet effet. Dès que la situation le permettait, les mesures de déviation étaient levées. Il faut relever que le dispositif mis en place a permis une parfaite gestion des mouvements de véhicules, de jour comme de nuit et tout particulièrement lors de manifestations programmées durant la même période. Il faut également relever la parfaite collaboration avec les TN (Transports Neuchâtelois). Lors de tous les mouvements de l'équipe du Portugal, un dispositif de circulation était mis en place et de 20 :00 heures à 06 :00 heures, une déviation libérait le centre-ville du trafic de transit. Les barrières de sécurité limitant l'espace des fans et l'axe de circulation du convoi de l'équipe étaient mises en place et enlevées par la police de la ville. Le service de la police est très content des mesures prises qui ont évité ce qu'il avait connu en 2006 lors du dernier Mondial et en 2004 lors de l'Euro. En effet, plusieurs milliers de personnes se réunissaient alors sur la Place Numa-Droz à la fin des rencontres, ce qui n'a pas été le cas cette année et ce qui a contribué à rendre le secteur beaucoup plus calme pour ses habitants et plus sécurisant pour les usagers de la route et les piétons.

Tous les services concernés ont travaillé en étroite collaboration et, en règle générale, tous les jours du mois de juin, le commandant de la police de la ville participait au rapport de coordination de la police cantonale.

5.12.2. Prévention en zone piétonne et dans les secteurs de la ville

La police de la ville de Neuchâtel en collaboration avec le personnel de la police cantonale a assuré une présence préventive en ville et sur les lieux de manifestations. Les prestations à la réception du poste de police ainsi qu'au central ont été garanties.

5.12.3. Médiation préventive en Ville de Neuchâtel



La police de la ville de Neuchâtel a mis en place une nouvelle structure de prévention sous la forme d'équipes de médiateurs volontaires qui ont oeuvré durant la période de l'EURO 08 en ville et dans le village multiculturel de l'EURO.

Les médiateurs urbains travaillaient en équipes de 3 personnes. Les médiateurs urbains ont été en contact avec les différents groupes de supporters afin de se présenter et de leur expliquer la raison de leur présence. Le rôle des médiateurs urbains consistait à analyser rapidement une situation et, selon l'évolution de celle-ci, d'être capable de faire retomber les tensions qui pourraient apparaître. Cette action a été soutenue par une campagne d'affichage et d'information en ville.

La volonté d'avoir des personnes parlant plusieurs langues a été la priorité pour ce projet. De ce fait, le service avait imposé aux personnes désireuses de faire partie de ce pool de médiateurs urbains de parler au minimum deux langues, à savoir le français et une langue des pays participant au tournoi de football. Pour les personnes suisses, une deuxième langue a été imposée. Le fait d'avoir imposé plusieurs langues aux futurs médiateurs urbains a permis d'avoir un réservoir impressionnant de langues qui étaient : anglais, allemand, portugais, italien, espagnol, turc, kurde, croate, hollandais, grec. La priorité a été mise sur les pays suivants : Suisse, Italie, Espagne, Portugal et Turquie, car ceux-ci ont été choisis comme étant les plus importants aux yeux du service.

Pour ce qui est de l'âge, le choix a été de fixer l'âge minimum à 18 ans et maximum à 60 ans. Le but était d'arriver à couvrir au maximum la tranche d'âge située entre 18 et 25 ans, soit 70%. Au final, il y a eu 10 médiateurs (25%) dont la tranche d'âge se situait entre 18 et 25 ans. Même si l'objectif des 70% avec la tranche 18 – 25 ans n'a pas été atteint, il est à relever que la moyenne d'âge totale était de 37 ans.

En ce qui concerne les inscriptions, celles-ci ont été possibles depuis le site Internet, par téléphone, courriel et courrier. Un nombre minimal de personnes pour ce pool avait été fixé, à savoir 30 personnes. Ce chiffre a été largement dépassé puisque le service a reçu au total 48 postulations. Sur les 48 candidatures, 8 personnes n'ont pas été retenues, ceci pour des raisons professionnelles, privées et d'âge. Relevons que ces médiateurs venaient de milieux professionnels très différents. Le taux d'inscription pour les hommes représente plus de la moitié des volontaires, soit 55%, contre 45% pour les femmes. La majorité des personnes ayant postulé (52,5%) comme médiateur urbain étaient des médiateurs confirmés, en formation ou formés à la gestion des conflits.

Il faut rappeler qu'il n'existe pas vraiment de lieu où les médiateurs peuvent exercer leur pratique. De ce fait, ce projet a suscité un fort intérêt de leur part.

Une surprise est venue s'ajouter à ce concept, à savoir que l'Institut Universitaire Kurt Bösch a, pour ses étudiants, reconnu le projet comme stage pratique. En effet, ceux-ci doivent durant leur formation effectuer des stages dans le domaine de la médiation-conciliation.

Les transports neuchâtelois (TN) ont offert un titre de transport à tous les médiateurs urbains, donnant ainsi la possibilité à ces derniers de se déplacer en bus gratuitement sur le réseau de la ville.

Les médiateurs urbains volontaires sont intervenus à 28 reprises durant leurs engagements. Toutes ces interventions ont fait l'objet d'un bref rapport sur l'événement.

L'engagement des médiateurs a été parfait à tous les niveaux et leur encadrement d'une excellente qualité. La majorité des médiateurs ont en moyenne effectué entre 5 à 7 soirées de travail et ont en moyenne effectué des services de 7 heures. Le nombre d'heures totales effectuées par les médiateurs est de 1'123 heures pour un coût total de Fr. 36'115.--, qui représente toutes les charges soit la formation, la subsistance, la location de salles, l'équipement, le défraiement de Fr. 100.-- par engagement, la publicité ainsi que les annonces sur RTN et dans l'Express. Les charges de cet engagement des médiateurs représentent un coût horaire moyen de Fr. 32.15.

Quelques avis des médiateurs engagés :

"Cette expérience en tant que médiateur a été pour moi une expérience extraordinaire de tout point de vue. Surtout humain. Moi qui n'étais pas très contact humain, surtout pas très fan de foule, j'ai dû me rendre à l'évidence que j'avais tort. L'être humain est formidable."

"Je suis très contente d'avoir pu participer à cette première expérience de la Police. C'était pour moi l'occasion de mettre en pratique mes connaissances de la gestion de conflits, de rencontrer d'autres professionnels de la branche et aussi de découvrir le football et un service de police."

Cette expérience a posé la première pierre d'un processus qui va encore être développé dans le cadre du corps de police de la ville, que ce soit lors de manifestations importantes, voire dans la formation de base de nos collaborateurs.

5.12.4. Vivez l'EURO les pieds dans l'eau



C'est sous ce label que la ville de Neuchâtel a fait de l'EURO 2008 une manifestation conviviale, multiculturelle sur un parcours idyllique au bord de l'eau. La partie sud des Jeunes-Rives se prêtait parfaitement à l'organisation d'une telle manifestation. En effet, l'endroit n'est pas seulement idéal par sa situation, mais il se trouve à proximité de places de stationnement et à mi-chemin du stade de la Maladière et du centre-ville.

La Police de la ville de Neuchâtel était persuadée qu'il était possible de faire la fête ensemble, tout en respectant les attentes des uns et des autres. Elle était convaincue également que l'engagement en faveur des amis portugais saurait être à la hauteur des souhaits des dirigeants de l'équipe. Dans ce cadre, le service espérait que chacun saurait laisser les joueurs se reposer convenablement et travailler en toute sérénité et professionnalisme.

La ville de Neuchâtel s'était engagée à mettre à disposition, dans le secteur sud des Jeunes-Rives, 3000 m2 de terrain durant la période de l'EURO 08. Ces surfaces permettaient l'installation de 60 stands de 50m2 chacun.

Afin de donner la possibilité à tous les intéressés de bénéficier d'une surface et de faire en sorte que tous puissent présenter une particularité de leur culture, le service avait établi des règles d'exploitation qui rentraient parfaitement dans le cadre d'une fête qui se veut joyeuse, amicale, multiculturelle et sécurisante.

Le village EURO, mis en place pour l'occasion aura dépassé toutes les espérances dont une moyenne de fréquentation de l'ordre de 2'800 à 3'000 personnes par jour d'exploitation.

Quelquefois, ce village se prenait pour une ville et le chemin multiculturel pour une artère principale. Au bout du compte, ce village aura été une réussite sur toute la ligne.

Avec des moments très forts et solennels comme ce fut le cas le 8 juin, jour retenu pour la fête nationale de la communauté portugaise. Mais dans ce village il y a eu d'autres grands moments de plaisir, de fête et surtout de convivialité. Il s'agit avant toute chose de ne pas perdre de vue que ce village s'est fait sans engagement financier direct de la ville.

1850 m² de terrasses ont été exploités durant toute la période de l'EURO sans qu'aucun problème important ne vienne ternir la fête. La police, sur la base des inscriptions sur son site Internet, a encaissé pour tous les partenaires concernés la somme totale de Fr. 78'304.-.

39,04% de cette somme a été versée à VITEOS pour les travaux d'installation électrique, de consommation électrique et d'eau; 12,45 % a été versé à Vidéo 2000 pour l'installation et l'exploitation de la télévision et internet ; 36,84 % a été versé aux travaux publics et à la voirie pour la taxe voirie comprenant la gestion des déchets ainsi que l'entretien des WC et la location des tables ; 4,93% de cette somme ira dans la caisse du corps de police pour l'utilisation du domaine public.

Finalement, 6,74 % de cette somme a été remboursée aux exploitants des stands. En effet, l'inscription des consommations possibles des appareils lors de la réservation sur Internet et la consommation réelle de ceux-ci a été nettement inférieure à la projection.

La Police de la ville tient à remercier tous les exploitants qui se sont engagés dans ce fabuleux projet du village EURO, et les partenaires internes de l'administration ainsi que VITEOS et Video 2000. Elle tient également à remercier tout particulièrement le public du village qui a été exemplaire et enthousiaste.

5.12.5. Gestion du domaine public du village multiculturel EURO par un guichet unique

La police de la ville de Neuchâtel avait mis en place avec la participation importante du CEG un système de gestion du domaine public qui utilise les capacités des moyens informatiques à disposition. Dans ce cadre, l'option consistait à diminuer les frais d'exploitation tout en garantissant le respect des dispositions légales.

Il en était de même pour l'utilisateur qui avait accès aux informations 24 heures sur 24 et qui pouvait se rendre compte rapidement des coûts de sa demande. Les prestataires de services comme les Travaux publics et Viteos étaient à même de recevoir immédiatement les informations particulières des demandeurs.

Le système mis en place a donné satisfaction. Riche de cette expérience, il devra encore évoluer en simplicité d'exploitation tout aussi bien pour l'utilisateur que pour le gestionnaire.

Le service s'est rendu compte que certains utilisateurs allaient directement à l'inscription finale sans avoir auparavant pris la peine de lire les conditions fixées pour cette exploitation. Il s'agira là aussi de trouver des améliorations avec les partenaires avant de généraliser cette procédure à toutes les demandes d'utilisation du domaine public.

5.12.6. Heures d'engagement du personnel et coûts

Durant la période de l'EURO 08, le corps de police de la ville de Neuchâtel avait pour mission générale de garantir tous les déplacements de l'équipe du Portugal ainsi que tous les aspects touchant à la sécurité et la fluidité du trafic ainsi qu'au stationnement des véhicules. Il s'agissait également de séparer les axes de passage du convoi de l'équipe avec le public présent. La mission secondaire concernait une présence policière préventive au centre-ville ainsi que sur les lieux de manifestations ou sur le village EURO. Pour cela, le plan d'engagement de tout le personnel a été revu et adapté à la demande de prestations. Il faut se rendre compte, que certaines informations qui pouvaient générer des prestations importantes ne parvenaient que quelques heures avant leur déroulement. Le personnel a été remarquable dans son adaptation et a parfaitement rempli sa mission.

5.12.7. Organisation et heures d'engagement

L'engagement EURO 08 a nécessité le travail de 130 personnes à la police de la ville. 25 collaborateurs étaient affectés aux missions de circulation et de stationnement, 22 participaient aux actions de prévention, 17 occupaient les services de prestations ordinaires comme le central, la réception, le secrétariat, la voie publique. Il faut préciser que durant cette période, le central était exploité 24 heures sur 24, 2 collaborateurs renforçaient la police du lac. De plus, 24 volontaires étaient affectés aux missions de circulation et de stationnement. Enfin, un réservoir de 40 médiateurs volontaires complétait l'effectif du corps de police pour cette occasion.

Au total, tout le personnel ci-dessus a effectué 12'888 heures de service dans le cadre de l'EURO 08 à Neuchâtel. Le personnel du corps de police de la ville a effectué 10'397 heures qui ont engendré 857 heures supplémentaires. Ce qui représente une moyenne par personne de 13 heures.

5.12.8. Coûts pour le corps de police de la ville de Neuchâtel

Paiement des heures supplémentaires police	Fr. 27'170.00
Rémunération volontaires et médiateurs	Fr. 43'125.00
Assurance personnel auxiliaire	Fr. 1'449.00
Subsistance pour tout le personnel	Fr. 24'041.60
Equipement du personnel	Fr. 7'163.00
Matériel et location	Fr. 2'864.00
Annonces et affiches circulation	Fr. 6'069.20
Total police ville	Fr. 111'881.80

Les coûts ci-dessus correspondent à ceux qu'occasionne la Fête des Vendanges à Neuchâtel.